

Retraites des mères : solution en vue

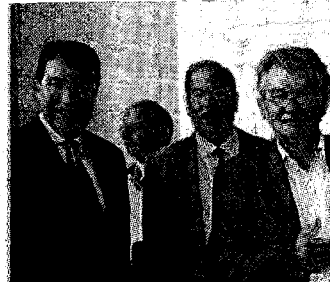
Tribune
2-1x 09

Le gouvernement pourrait annoncer rapidement sa décision sur l'épineux sujet de la réforme des avantages de retraite accordés aux mères de famille salariées, un « bonus » remis en cause par une récente jurisprudence de la Cour de cassation.

Reçu hier par Xavier Darcos, le ministre du Travail et des Relations sociales, Jean-Claude Mailly, le secrétaire général de FO, aurait donné son accord au scénario retenu par le gouvernement. Or, le feu vert de FO était important politiquement. À la place des deux ans maximum de bonification par enfant (deux annuités « gratuites ») actuellement accordés aux mères, une seule année serait donnée à l'avenir aux mères, ayant élevé leur

enfant pendant un mois au moins. Une seconde année serait accordée « au titre de l'éducation des enfants » au père ou à la mère, au choix du couple. Mais en cas de désaccord entre eux, cette année serait accordée à la mère.

Cette solution devrait, selon le gouvernement, permettre de satisfaire les partenaires sociaux tout en respectant le principe d'égalité entre homme et femme rappelé par la Cour de cassation. En tout cas, le gouvernement attend l'analyse juridique qu'il a demandée au Conseil d'État avant d'annoncer sa décision. Celle-ci sera inscrite dans le projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) discuté cet automne mais présenté fin septembre. Ce matin, Xavier Darcos devrait soumettre le



NICOLAS TAVENNERIE

Jean-Claude Mailly, secrétaire général de FO, reçu hier par Xavier Darcos, le ministre du Travail et des Relations sociales.

schéma retenu au président de la CFTC, Jacques Voisin, qu'il reçoit avec une délégation de son syndicat. Or, depuis le départ, la CFTC a été la plus en pointe sur la question, refusant toute remise en cause de la politique familiale de l'État. Xavier Darcos pourra lui faire valoir que la réforme se fait « à somme nulle », les bonifications n'étant pas rognées globalement. ■

FO et l'égalité *DIRECT MATTIN*

► Force ouvrière (FO) n'acceptera pas que la refonte du bonus retraite accordé aux mères conduise à un « recul au nom de l'égalité ».

Au terme d'une rencontre avec Xavier Darcos, ministre du Travail, hier, le secrétaire général de FO, Jean-Claude Mailly, a précisé que son syndicat « accepte le principe de dire : il y a un an accordé au titre de la maternité, c'est-à-dire à la femme, mais la deuxième année s'attribue, au choix, à l'homme ou à la femme ». En cas de désaccord entre les parents, « c'est l'option de la femme qui doit l'emporter », a-t-il ajouté.

2-1x
09

L'ARTICLE DU JOUR

La suppression de deux tiers d'impôt sur le revenu a profité à 5,5 millions de foyers, dont 4,3 millions dans la première tranche d'imposition. 150.000 ménages viennent, en revanche, de découvrir leur passage de la première à la deuxième tranche.

Plus de 3 millions de foyers échappent exceptionnellement à l'impôt cette année

LECHOS 2-IX 09

Principale mesure de relance du point de vue des ménages, la suppression de deux tiers d'impôt sur le revenu produit ses plus gros effets ces jours-ci. Le gouvernement, qui compte sur cet allègement pour continuer de soutenir la consommation, a redoublé d'efforts pour améliorer l'affichage de la mesure : pour les heureux bénéficiaires, les avis d'imposition, envoyés depuis fin août, mettent clairement en évidence le gain d'impôt accordé par l'Etat. C'est également le cas du montant des niches fiscales (frais de garde d'enfant...), désormais bien identifié sur la feuille d'impôt. Il a fallu attendre la fin août et l'établissement des avis d'imposition sur la base des revenus 2008, pour connaître la portée exacte de la baisse d'impôt : celle-ci va finalement profiter à 5,5 millions de contribuables, pour un coût légèrement inférieur à 1 milliard d'euros, dont 4,3 millions de ména-

ges soumis à la première tranche d'imposition (5,5 %), selon un bilan devant être présenté aujourd'hui par Eric Woerth.

186 euros de gain moyen

Conformément à l'objectif visé, le dispositif cible ainsi les contribuables les plus modestes, dont le revenu imposable par part oscille entre 5.852 et 11.673 euros. Plus de 3 millions d'entre eux (soit 80 %) ont d'ailleurs obtenu l'annulation pure et simple de leur impôt, celui-ci n'étant pas recouvré dès lors qu'il n'excède pas 61 euros. Pour éviter tout effet de seuil, le gouvernement a également étendu la mesure aux 1,2 million de ménages situés au bas de la deuxième tranche (14 %). La mesure décroît ainsi, de manière linéaire, pour les 800 premiers euros de la deuxième tranche.

Au total, le gain moyen s'établit à 186 euros par foyer fiscal. Le nombre de bénéficiaires, le coût global

Le barème de l'impôt sur le revenu (*)

Montant de l'IR	Taux
Jusqu'à 5.852 euros	0 %
De 5.853 euros à 11.673 euros	5,5 %
De 11.674 euros à 25.926 euros	14 %
De 25.927 euros à 69.505 euros	30 %
Plus de 69.506 euros	40 %

(*) IR 2009 pour le revenu 2008.

Source : ministère des Finances.

et le gain moyen se révèlent ainsi légèrement inférieurs à ce que l'Elysée avait annoncé à l'issue du sommet social, le 18 février, sur la base des revenus 2007. Les interprétations ne sont pas évidentes : « Certains contribuables ont pu devenir non imposables. D'autres sont passés

de la deuxième tranche à la première tranche, ce qui peut réduire le gain moyen », explique-t-on à Bercy.

Pour certains, le gain d'impôt s'est déjà fait sentir au printemps. Les contribuables soumis au tiers provisionnel, dans la première tranche d'imposition (5,5 %), ont ainsi profité de la suspension du versement prévu le 15 mai. La surprise est toutefois désagréable pour les 150.000 ménages ayant eu une hausse de revenus l'an dernier, et dont le passage de la première à la deuxième tranche d'imposition a été acté au cours du mois d'août. Eux qui n'avaient pas acquitté le deuxième tiers provisionnel en mai doivent maintenant rattraper l'impôt dû cet automne. Par un courrier personnalisé, la Direction générale des finances publiques leur propose, toutefois, d'étaler leur paiement sur six mois.

LUCIE ROBEQUAIN

Eric Woerth est-il en train de bluffer ?

« CE NE SONT MÊME PAS les autorités suisses qui font courir ce bruit. Cela témoigne seulement de la déstabilisation de la place financière de Genève. » L'entourage d'Eric Woerth accueille avec une certaine hauteur les accusations de bluff à l'encontre du ministre du Budget, qui, selon une rumeur suisse, ne posséderait pas la fameuse liste des 3.000 présumés fraudeurs français dis-

posant d'un compte dans les banques helvétiques. À Paris, il est vrai, nul n'accorde le moins crédit à ces affirmations. Les avocats fiscalistes ne croient pas un instant que le ministre du Budget, qui n'est pas connu pour ses talents de joueur de poker, prendrait un tel risque. De même, les fonctionnaires de Bercy sont persuadés de la bonne foi de leur ministre. Mêmes les plus critiques d'entre

eux. « On n'imagine mal Eric Woerth s'avancer ainsi à légère sur le nombre de contribuables concernés et la nature des informations », estime Vincent Drezet, du Syndicat national unifié des impôts (Snui).

Sur le point de savoir d'où viennent ces informations, les proches d'Eric Woerth ne veulent pas en dire plus. Ils estiment que la France ne fait là que suivre les exemples

TRIBUNE 2
américain et britannique. Pas question de divulguer une quelconque source, alors qu'à Genève un gérant de fortune, cité par le quotidien « Le Temps », affirme que les données pourraient provenir d'un des CD volés à la banque du Liechtenstein LGT-Bank, achetées par les services secrets allemands. Une pratique récusee par l'administration française. I.B.